

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL DES MAIRES TENUE LE
MERCREDI 8 JUIN 2011, À 19 HEURES 30,
À LA SALLE DU CONSEIL DES MAIRES
DE LA MRC DES APPALACHES
3830, BOULEVARD FRONTENAC, THETFORD MINES**

SONT PRÉSENTS :

M.	René Gosselin	Adstock
M.	Loïc Lenoir	Beaulac-Garthby
M.	André Gosselin	Disraeli Paroisse
M.	André Rodrigue	Disraeli Ville
M.	Bruno Vézina	Irlande
M.	Paul Vachon	Kinnear's Mills
Mme	Jessika Lacombe	Saint-Adrien-d'Irlande
M.	Gérald Grenier	Sainte-Clotilde-de-Beauce
M.	Daniel Talbot	Sainte-Praxède
M.	Normand Girard	Saint-Fortunat
M.	Philippe Chabot	Saint-Jacques-de-Leeds
M.	Christian Dostie	Saint-Jean-de-Brébeuf
M.	Ghislain Hamel	Saint-Jean-de-Brébeuf, préfet
M.	Gilles Gosselin	Saint-Joseph-de-Coleraine
Mme	Nicole Bourque	Saint-Pierre-de-Broughton
M.	Steven Laprise	St-Jacques-le-Majeur
M.	Louis P. Champagne	Thetford Mines

SONT ABSENTS :

M.	Kaven Mathieu	East Broughton
M.	Guy Roy	Sacré-Cœur-de-Jésus
M.	Jacques Laprise	Saint-Julien

1 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La séance est ouverte sous la présidence du préfet et maire de la municipalité de Saint-Jean-de-Brébeuf, M. Ghislain Hamel. Mme Marie-Eve Mercier, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à la réunion.

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CM-2011-06-6267

Il est proposé par M. Bruno Vézina et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance précédente
 - 3.1. Procès-verbal de la séance du 11 mai 2011
 - 3.2. Suivi sur le procès-verbal du 11 mai 2011
4. Période de questions

5. Rapport des comités
 - 5.1 Comité administratif
 - 5.2 Comité forestier
 - 5.3 Comité relation de travail
 - 5.3.1 Mandat du comité
 - 5.4 Comité des Immobilisations
 - 5.4.1 Évaluation de la bâtisse
 - 5.4.2 Vente de la bâtisse
 - 5.4.3 Budget déménagement
6. Correspondance
 - 6.1. Municipalité d'Adstock - évaluation
 - 6.2 SADC – Assemblée annuelle le 20 juin 2011
 - 6.3 Colloque - Assemblée des partenaires vieillir en santé
 - 6.4 Convocation Assemblée générale CRECA 21 juin à 16 h 00
 - 6.5 Lettre de remerciement pour notre support 3CI
 - 6.6 Convocation Assemblée générale COBARIC 16 juin
7. Demande de rencontre
8. Gestion financière et administrative
 - 8.1. Comptes payés
 - 8.2. Arbitrage
 - 8.3. congrès de la FQM
 - 8.4. PIQM volet 3
 - 8.5. ADMQ
 - 8.6. Vision stratégique régionale de développement durable
9. Aménagement du territoire
 - 9.1. Certificats de conformité
 - 9.2. Modification du schéma d'aménagement révisé
 - 9.2.1 Règlement 126 – St-Pierre-de-Broughton
 - 9.2.2 Règlement 127 – voies cyclables – St-Pierre-de-Broughton
 - 9.2.3 Adoption et document qui indique la nature du règlement 127
 - 9.2.4 Avis de motion
 - 9.2.5 Modification du délai règlement 127
 - 9.2.6 Formation de la commission
 - 9.2.7 Demande d'avis au ministre
 - 9.2.8 Avis assemblée publique
 - 9.3. Recommandation, autorisation à des fins autres qu'agricoles
 - 9.3.1 Hydro-Québec
 - 9.3.2 Vidéotron
 - 9.4. Livre vert pour une politique bioalimentaire
 - 9.5. Règlement sur l'abattage d'arbres
 - 9.6. Demande à portée collective – article 59 LPTAA
 - 9.7. Gestion des cours d'eau
 - 9.8. Comité local de gestion du bassin versant de la rivière Osgood
 - 9.9. Projets ruralys
10. Pacte rural
 - 10.1. Municipalité de St-Julien
 - 10.2. Municipalité de Ste-Praxède
 - 10.3. Municipalité East-Broughton
 - 10.4. Municipalité St-Jacques-de-Leeds
 - 10.5. Municipalité St-Jacques-le-Majeur
 - 10.6. Municipalité St-Joseph-de-Coleraine
 - 10.7. Municipalité de Kinnear's Mills
 - 10.8. Reddition de compte – reconduction du plan de travail pour 2011
11. Fonds de soutien aux territoires en difficultés
 - 11.1 Nomination nouveaux membres

- 11.1.1 Siège finance : M. Alex Marcoux CFE Desjardins
- 11.1.2 Siège commerce : Mme Guylaine Dubuc – présidente
Chambre de commerces Disraeli
- 11.1.3 Siège Tourisme : M. Éric Lessard – Parc national de
Frontenac
- 11.1.4 Siège municipalité : M. Gilles Gosselin – maire de St-
Joseph-de-Coleraine
- 11.2 Dépôt et adoption du rapport d'activités 2010 et proposition du plan
d'action 2011
- 11.3 Recommandation du comité d'analyse – projets
 - 11.3.1 Étude de faisabilité salle multifonctionnelle – St-Fortunat
 - 11.3.2 Acquisition bâtiments - St-Julien
 - 11.3.3 Ajustement au plan d'harmonisation
- 12. Politique culturelle
- 13. Sécurité incendie
 - 13.1. Formation du comité de sélection
 - 13.2. Autorisation pour examen à l'ENAP
- 14. Sécurité publique
 - 14.1 Harmonisation des règlements municipaux
 - 14.2 Dépôt rapport annuel d'activités 2010-2011
 - 14.3 Tournée annuelle des conseils municipaux
 - 14.4 Dossier nautique
 - 14.5 Calendrier des activités sur le territoire
 - 14.6 Simulation de collision à la polyvalente de Disraeli
 - 14.7 Tournoi de golf policières-policiers Beauce-Appalaches
- 15. Affaires nouvelles
 - 15.1 Comité 30/50
 - 15.2 Annulation d'une tour internet
 - 15.3 MTQ 112
- 16. Prochaine rencontre
- 17. Levée de la séance

Adopté

3 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

3.1 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 11 mai 2011

CM-2011-06-6268

Il est proposé par M. Bruno Vézina et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance du 11 mai 2011 en modifiant le point 8.2 lequel on pourra maintenant lire : de déposer le rapport financier au lieu d'accepter le rapport financier.

Adopté

4 PÉRIODE DE QUESTION

Aucune question n'est soulevée.

5 RAPPORT DES COMITÉS

5.1 Comité administratif

La directrice générale dépose le procès-verbal du CA de l'assemblée du 3 mai 2011

5.2 Comité forestier

Suite au dernier conseil des maires, la directrice générale mentionne qu'elle a communiqué les décisions à Me Luc Ouellet concernant les offres pour l'entente hors-cours, et qu'il doit nous revenir sous peu avec les décisions des parties adverses.

Par ailleurs un léger retour est fait sur la dernière rencontre du comité forestier et que le sujet concernant le règlement sur l'abattage d'arbres se retrouve un peu plus loin dans la présente séance.

5.3 Comité Relation de travail

5.3.1 Mandat du comité

Une première rencontre avec le comité de relations de travail a eu lieu le 13 mai dernier. La directrice générale explique le mandat de ce comité est : promouvoir la qualité des conditions de travail, de discuter de toutes questions, problèmes ou litiges relatifs à celles-ci ou aux relations entre l'employeur et ses employés ainsi que d'agir à titre PRÉVENTIF et non réactif. De plus il permet d'améliorer et/ou maintenir un bon climat de travail. Les membres doivent fournir des efforts communs pour trouver des solutions gagnantes tout en respectant les limites de leurs responsabilités.

5.4 Comité des Immobilisations

5.4.1 Évaluation de la bâtisse

La directrice générale fait un bref résumé du rapport d'évaluation concernant l'immeuble de la MRC fait par Nancy Vachon évaluatrice agréée.

5.4.2 Vente de la bâtisse

Il est proposé par Daniel Talbot et résolu unanimement que la vente de l'immeuble appartenant à la MRC des Appalaches située au 3830 boul. Frontenac Ouest, Thetford Mines, soit faite par avis public et que la date limite pour déposer des offres sera le 31 août 2011 à 15h00.

CM-2011-06-6269

Adopté

5.4.3 Budget déménagement

La directrice générale explique que pour le moment, aucun montant n'est prévu dans le budget 2011 de la MRC concernant l'aménagement de nos nouveaux espaces de travail suite à la relocalisation futures de la MRC. Elle suggère que le montant de la vente de l'immeuble appartenant à la MRC des Appalaches soit réservé à cette fin. Monsieur André Gosselin amène une précision quant au fait qu'à l'époque ce n'est pas la majorité des municipalités qui avaient déboursé pour cet édifice. Une discussion s'en suit. On demande de reporter ce point afin de prendre une décision éclairée et on demande également que soit réalisé un tableau comparatif de ce qui avait été payé à l'époque et par quelles municipalités exactement.

6 CORRESPONDANCE

6.1 Municipalité d'Adstock - évaluation

La municipalité d'Adstock nous a fait parvenir une résolution concernant l'évaluation. Dans le document qui accompagne ladite résolution on demande à ce que soit lue et déposée au conseil des maires cette résolution. La directrice générale fait lecture de la résolution. Cette résolution est ensuite déposée au conseil des maires.

M. Gérard Grenier, qui est présent dans la salle nous explique le fonctionnement du département de l'évaluation et explique les problématiques que doit gérer ledit département.

6.2 SADC – Assemblée annuelle le 20 juin 2011

CM-2011-06-6270

Il est proposé par Mme Jessika Lacombe et résolu unanimement de nommer M. Ghislain Hamel et M. Gilles Gosselin à titre de représentants de la MRC au sein de la SADC. Par ailleurs elle mentionne que l'assemblée générale de la SADC aura lieu le 20 juin prochain.

Adopté

6.3 Colloque – Assemblée des partenaires vieillir en santé

La direction du CSSS de la région de Thetford nous convie au prochain colloque de l'Assemblée des partenaires du réseau local de services en santé et services sociaux qui se tiendra le jeudi 9 juin 2011 à la Maison de la Culture, de 8h30 à 15h30. Ce point sera reporté à la prochaine séance du conseil des maires.

6.4 Convocation Assemblée générale CRECA 21 juin à 16 h 00

Le conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA) tiendra son assemblée générale annuelle le 21 juin prochain au Centre de congrès et d'expositions de Lévis.

6.5 Lettre de remerciement pour notre support 3CI

3CI a fait parvenir à la MRC des Appalaches une lettre de remerciement concernant notre support tout au long des étapes que ces derniers ont du traverser dans le dossier énergie éolienne du parc Des Moulins.

6.6 Convocation Assemblée générale COBARIC 16 juin

L'assemblée générale annuelle du Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC) aura lieu le jeudi 16 juin prochain à 19h30 à Sainte-Marie.

7 DEMANDE DE RENCONTRE

aucune rencontre pour le moment n'est prévue

8 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

8.1 Comptes payés

CM-2011-06-6271

Il est proposé par M. Bruno Vézina et résolu unanimement d'adopter la liste des comptes payés telle que présentée par la directrice générale à savoir :

Période du 12 mai 2011 au 8 juin 2011:

Chèques numéros 324 à 359,
Paiement par transactions bancaires
Le tout pour un montant de 449 586.22\$

Adopté

8.2 Arbitrage – mandat à Me Gagné

CM-2011-06-6272

Il est proposé par M. Philippe Chabot et résolu unanimement de mandater Me Odette Gagné dans le dossier d'arbitrage suite au congédiement de l'employé #130.

Adopté

CM-2011-06-6273

8.3 Congrès de la FQM

Il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement d'autoriser M. Ghislain Hamel et Mme Marie-Eve Mercier à participer au congrès de la FQM les 29-30 septembre et 1^{er} octobre 2011 au coût de 575\$ plus taxes. Que leur frais de séjours et déplacements leurs soient remboursés et que trois (3) chambres soient réservées au nom de la MRC des Appalaches.

Adopté

8.4 PIQM Volet 3

Suite à la dernière assemblée il a été soulevé le nouveau programme PIQM volet 3. La directrice générale s'était engagée à revenir avec les détails à une séance ultérieure. À titre informatif elle mentionne qu'il devrait y avoir lieu sous peu une conférence téléphonique entre les Directeurs généraux des MRC et le MAMROT concernant ce nouveau volet. La directrice générale remet à tous les élus le guide concernant ce dossier.

8.5 ADMQ

Cette année au congrès de l'ADMQ, la MRC des Appalaches est en vedette. Il a été autorisé au C.A une dépense de 300\$ concernant l'achat d'un forfait dans notre région afin qu'il fasse parti d'un prix à gagner lors de ce congrès. Un forfait souper et coucher à la Bonne Mine ainsi qu'une soirée au théâtre des bâtisseurs fut acheté.

8.6 Vision stratégique régionale de développement durable

Lors d'une conférence des préfets au printemps dernier, le Ministère des Transports nous avait fait parvenir un questionnaire sur la vision stratégique régionale de développement durable. Ce questionnaire a été rempli conjointement avec le CLD. La directrice générale remet une copie de ce questionnaire rempli à chacun des élus.

9 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

9.1 Certificats de conformité

9.1.1 Ville de Thetford Mines – Règlement 399

CM-2011-06-6274

Il est proposé par M. Gilles Gosselin et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 399 (2011-31-PU) de la Ville de Thetford Mines amendement au plan d'urbanisme numéro 147 afin de

convertir l'église St-John the Divine en espaces résidentiels. Ainsi, l'aire d'affectation publique et institutionnelle « PI », située à l'intersection des rues Mooney Ouest et Alfred, est remplacée par une aire d'affectation résidentielle de toute densité « RC ».

Adopté

9.1.2 Ville de Thetford Mines – Règlement 400

CM-2011-06-6275

Il est proposé par M. René Gosselin et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 400 (2011-63-Z) de la Ville de Thetford Mines amendant le règlement de zonage 148 afin de convertir l'église St-John the Divine en espaces résidentiels. La zone 2716P (zone publique et institutionnelle) est remplacée par la nouvelle zone résidentielle 2716R. Dans cette nouvelle zone les habitations unifamiliales, bifamiliales, multifamiliales et communautaires seront permises,

Adopté

9.1.3 Ville de Thetford Mines – Règlement 401

CM-2011-06-6276

Il est proposé par M. André Gosselin et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 401 (2011-64-Z) amendant le règlement de zonage 148 afin de faire un ajout de la définition ouvrage et modification à la disposition relative à la forme et aux couleurs d'une éolienne.

Adopté

9.1.4 Municipalité d'Adstock – Règlement 121-11

CM-2011-06-6277

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement 121-11 amendant le règlement de zonage 69-07 afin de modifier les dispositions relatives aux garages isolées, régir les spas et les habitations intergénérationnelles.

Adopté

9.1.5 Municipalité d'Adstock – Règlement 122-11

CM-2011-06-6278

Il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement 122-11 amendant le règlement 72-07 afin d'avoir l'obligation d'obtenir un certificat d'occupation pour une habitation intergénérationnelle.

Adopté

9.1.6 Municipalité de St-Joseph-de-Coleraine – Règlement 542-2011

CM-2011-06-6279

Il est proposé par M. Philippe Chabot et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement 542-2011 amendant le règlement de zonage 376 pour :

- Création du nouveau secteur de zone industrielle IC en remplacement du secteur de zone industrielle IA afin de permettre les habitations unifamiliales dans le même bâtiment qu'une industrie;
- Modifier les dispositions relatives au nombre maximale d'étages des résidences unifamiliales isolées et jumelées en supprimant la limite du nombre d'étages;
- Supprimer l'obligation d'émettre un permis ou un certificat

Adopté

9.1.7 Municipalité de St-Jean-de-Brébeuf – Règlement 177

CM-2011-06-6280

Il est proposé par M. Loïc Lenoir et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement 177 amendant le règlement de zonage 107 pour l'ajout de la définition ouvrage et modification à la disposition relative à la forme et aux couleurs d'une éolienne.

Adopté

9.1.8 Municipalité de Kinnear's Mills – Règlement 441

CM-2011-06-6281

Il est proposé par M. Daniel Talbot et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement 441 amendant le règlement de zonage 264 pour l'ajout de la définition ouvrage et modification à la disposition relative à la forme et aux couleurs d'une éolienne.

Adopté

Mme Jessika Lacombe, absente à l'ouverture de la séance, fait son entrée.

9.2 Modification du schéma d'aménagement révisé

9.2.1 Adoption du règlement 126 – St-Pierre-de-Broughton

CM-2011-06-6282

Suite à la réception de l'avis favorable du ministre (reçu le 16 mai 2011), adoption du règlement 126, la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton, par la résolution 2011-01-019, demande à la MRC d'apporter une modification au schéma d'aménagement

révisé afin d'exclure un secteur d'environ 309 hectares de l'affectation agricole dynamique pour l'inclure dans l'affectation agricole viable, puis d'exclure de l'affectation agricole viable un secteur d'environ 248 hectares pour l'inclure dans l'affectation agricole dynamique.

Il est proposé par Mme Jessika Lacombe et résolu unanimement d'adopter le règlement de modification numéro 126 du schéma d'aménagement de la MRC des Appalaches.

Adopté

9.2.2 Adoption de projet de règlement 127 – voies cyclables – St-Pierre-de-Broughton

CM-2011-06-6283

Il est proposé par Mme Jessika Lacombe et résolu unanimement que le règlement 127 modifiant le schéma d'aménagement révisé afin d'identifier un projet de voie cyclable dans les municipalités de St-Pierre-de-Broughton et de St-Jacques-de-Leeds.

Adopté

9.2.3 Adoption et document qui indique la nature du règlement 127

CM-2011-06-6284

Il est proposé par M. Daniel Talbot et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement de modification numéro 127 du schéma d'aménagement de la MRC des Appalaches.

Il est de plus résolu d'adopter le document indiquant la nature des modifications que les municipalités de Saint-Pierre-de-Broughton et de Saint-Jacques-de-Leeds devront adopter advenant la modification du schéma.

Municipalité visée : Saint-Pierre-de-Broughton et Saint-Jacques-de-Leeds

Documents concernés : **Plan d'urbanisme**

Nature des modifications à apporter : identifier les projets de voies cyclables tels que définies au règlement 127 de la MRC des Appalaches

Adopté

9.2.4 Avis de motion – règlement 127

Un avis de motion est donné par M. André Rodrigue à l'effet qu'un règlement sera adopté lors d'une séance ultérieure, en vue d'amender le schéma d'aménagement révisé afin d'identifier des projets de voies cyclables dans les municipalités de Saint-Pierre-de-Broughton et de Saint-Jacques-de-Leeds.

9.2.5 Modification du délai - règlement 127

CM-2011-06-6285

Il est proposé par Mme Jessika Lacombe et résolu unanimement d'établir que le délai accordé aux municipalités pour formuler l'avis sur le projet de règlement 127, prévu à l'article 52 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, est de 20 jours au lieu de 45.

Adopté

9.2.6 Formation commission – règlement 127

CM-2011-06-6286

Il est proposé par M. Philippe Chabot et résolu unanimement de nommer Messieurs Luc Berthold, André Rodrigue et Guy Roy pour former, en compagnie de M. Ghislain Hamel, préfet, la commission qui entendra et expliquera aux contribuables la modification du schéma d'aménagement, conformément aux dispositions de l'article 53.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ, c. A-19.1).

Il est de plus résolu, conformément à l'article 53.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ, c. A-19.1), de déléguer à la directrice générale et secrétaire trésorière de la MRC des Appalaches le pouvoir de fixer les dates, les heures et les lieux de toutes assemblées publiques sur le projet de règlement 126.

Adopté

9.2.7 Demande d'avis au ministre

CM-2011-06-6287

Attendu que le Conseil d'une MRC peut demander au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire son avis sur une modification de son schéma d'aménagement;

Il est proposé par M. Louis-Philippe Champagne et résolu unanimement de demander au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire son avis relativement au projet de règlement numéro 127.

Adopté

9.2.8 Avis assemblée publique

Que le Conseil des maires de la MRC des Appalaches, suite à l'adoption du projet de modification du schéma d'aménagement révisé portant le numéro 127 par sa résolution numéro CM-2011-06-6284, à la séance du 8 juin 2011, tiendra une assemblée publique de consultation :

Le mardi 5 juillet à 19 heures, à la salle municipale, 29, rue de la Fabrique, municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton.

Au cours de cette assemblée publique, la Commission expliquera les modifications proposées et leurs effets sur le plan d'urbanisme et le règlement de zonage des municipalités de Saint-Pierre-de-Broughton et de Saint-Jacques-de-Leeds.

Une copie du projet de règlement 127 est disponible pour consultation au bureau municipal de chacune des municipalités de la MRC des Appalaches.

9.3 Recommandation, autorisation à des fins autres qu'agricoles

9.3.1 Hydro-Québec

CM-2011-06-6288

Dossier de la CPTAQ	372427
Demandeur	Hydro-Québec
Municipalité	Thetford Mines
Lots	11E-P Rang 5, 12A-29, 12A-P Rang 5
Cadastre	Canton de Thetford
Superficie visée	Sans Objet

ATTENDU qu'Hydro-Québec, demande une autorisation à des fins autres qu'agricoles auprès de la CPTAQ et que cette autorisation est assujettie à une recommandation favorable de la MRC;

ATTENDU que la demande vise à remplacer un réseau électrique désuet et raccorder une station de pompage de la Ville de Thetford Mines;

ATTENDU que la recommandation de la MRC doit tenir compte des objectifs du schéma d'aménagement et des dispositions du document complémentaire;

ATTENDU que la parcelle de terrain est située dans une aire d'affectation agricole viable;

ATTENDU que l'implantation d'un réseau électrique et l'implantation d'une station de pompage sont considérées

comme des services d'utilité publique et que ce type d'usage est permis en aire d'affectation agricole viable;

ATTENDU que suite à l'analyse de la demande, la MRC constate que l'opération n'aura pas d'impact négatif sur la ressource agricole et qu'elle respecte les objectifs du schéma d'aménagement et les dispositions du document complémentaire;

ATTENDU que la MRC doit motiver sa recommandation sur les critères formulés à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

ATTENDU que l'analyse de la demande, fondée sur les critères dudit article 62, peut être résumée ainsi :

Une telle autorisation n'apporterait aucune contrainte nouvelle pour les activités agricoles du milieu, n'aurait aucun effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol du milieu, ne porterait nullement atteinte à l'homogénéité du milieu et génère aucun effet d'entraînement;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement de décréter ce qui suit, à savoir :

La MRC des Appalaches recommande à la CPTAQ d'accepter la demande d'autorisation à des fins autres qu'agricole formulée par Hydro-Québec au dossier 372427.

La MRC donne un avis que la demande d'autorisation est conforme au schéma d'aménagement révisé et au document complémentaire.

Adopté

9.3.2 Vidéotron

CM-2011-06-6289

Dossier de la CPTAQ	à venir
Demandeur	Vidéotron, Dossier CQ358-07
Municipalité	Irlande
Lots	168-P
Cadastre	Canton d'Irlande
Superficie visée	4 578,4 mètres carrés

ATTENDU que Vidéotron, demande une autorisation à des fins autres qu'agricoles auprès de la CPTAQ et que cette autorisation est assujettie à une recommandation favorable de la MRC;

ATTENDU que la demande vise la construction, l'exploitation et l'entretien d'une tour de télécommunication autoportante de 76 m de hauteur (80 m hors sol) et de ses équipements connexes, ainsi que d'un chemin d'accès et d'une ligne électrique;

ATTENDU que la recommandation de la MRC doit tenir compte des objectifs du schéma d'aménagement et des dispositions du document complémentaire;

ATTENDU que la parcelle de terrain est située dans une aire d'affectation agricole viable;

ATTENDU que l'implantation d'une tour de télécommunication est considérée comme un service d'utilité publique et que ce type d'usage est permis en aire d'affectation agricole viable;

ATTENDU que suite à l'analyse de la demande, la MRC constate que l'opération n'aura pas d'impact négatif sur la ressource agricole et qu'elle respecte les objectifs du schéma d'aménagement et les dispositions du document complémentaire;

ATTENDU que la MRC doit motiver sa recommandation sur les critères formulés à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

ATTENDU que l'analyse de la demande, fondée sur les critères dudit article 62, peut être résumée ainsi :

Une telle autorisation n'apporterait aucune contrainte nouvelle pour les activités agricoles du milieu, n'aurait aucun effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol du milieu, ne porterait nullement atteinte à l'homogénéité du milieu et génère aucun effet d'entraînement;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Jessika Lacombe et résolu unanimement de décréter ce qui suit, à savoir :

La MRC des Appalaches recommande à la CPTAQ d'accepter la demande d'autorisation à des fins autres qu'agricole formulée par Vidéotron par son dossier CQ358-07-VL Irlande

La MRC donne un avis que la demande d'autorisation est conforme au schéma d'aménagement révisé et au document complémentaire.

Cet avis favorable est conditionnel à une analyse favorable de l'aménagiste de la MRC;

La MRC des Appalaches donne également un avis en vertu de l'article 60.1 de la LPTAAQ qu'elle renonce au délai de 30 jours pour présenter des observations ou demander une rencontre suite à l'émission par la CPTAQ du compte rendu indiquant son orientation préliminaire.

Adopté

9.4 Livre vert pour une politique bioalimentaire

La directrice générale effectue un léger résumé du document de consultation concernant le projet de politique bioalimentaire québécoise. Elle mentionne l'adresse courriel afin d'en prendre connaissance : www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/MapaqBrochureLivreVert.pdf

9.5 Règlement sur l'abattage d'arbres

La MRC des Appalaches a donné récemment son accord concernant l'harmonisation du règlement sur l'abattage d'arbres. Hors il appert que ce dossier pourrait prendre jusqu'à 2 ans avant de voir le jour. Il a donc été décidé au comité forestier que la MRC des Appalaches travaillera en parallèle pour l'instant sur leur propre règlement en attendant l'harmonisation. À l'automne prochain, la directrice et l'aménagiste Jacques Thibodeau soumettront au comité forestier un projet de règlement concernant l'abattage d'arbres.

La directrice générale mentionne également qu'au mois de mai deux certificats d'abattages d'arbres ont été émis :

- Municipalité de Sainte-Praxède : coupe totale avec protection de la régénération et des sols et coupe de récupération sur une superficie totale de 7,9 hectares;
- Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton : coupe totale avec protection de la régénération et des sols sur une superficie de 23 hectares.

Ces deux permis sont les seuls qui ont été émis depuis le début de l'année 2011.

9.6 Demande à portée collective – article 59 LPTAA

La directrice générale mentionne qu'il ne reste que deux municipalités pour lesquelles aucune suggestion d'îlot déstructuré n'a été transmise à la MRC. Les deux élus concernés mentionnent que les îlots ont été discutés à leur assemblée du conseil de lundi soir dernier et que les documents seront transférés rapidement à Mme Cynthia Boucher. La directrice générale profite de ce point pour résumer les grandes dates importantes prévues pour ce dossier :

le 6 juillet 2011 rencontre du comité 59

le 6 septembre 2011 première rencontre des négociations

le 12 octobre 2011 deuxième rencontre des négociations.

9.7 Gestion des cours d'eau

1. Le premier juin dernier, Cynthia Boucher et Gilles Binet ont assisté à une formation sur les plans d'eau à protéger en milieu agricole pour le retrait des animaux des cours d'eau. Le but de cette journée était que les intervenants aient une vision commune de ce qu'est un cours d'eau et de ce qu'est un fossé.

2. Mme Nicole Bourque nous mentionne que tel que discuté au mois dernier dans le dossier de la rivière Palmer, branche Est à St-Pierre-de-Broughton, la rencontre prévue avec le MDDEP aura lieu le 9 juin prochain. Le MDDEP constatera directement sur le terrain les problèmes de sédimentation et décidera si oui ou non il autorise un entretien du cours d'eau suite à l'avis d'entretien d'un cours d'eau. À la rencontre, assistera Mme Bourque, maire de St-Pierre-de-Broughton, Yvon Payeur, inspecteur de la voirie à St-Pierre-de-Broughton, Mme Cynthia Boucher, M. Jacques Thibodeau et M. Gilles Ouellet représenteront la MRC des Appalaches.

9.8 Comité local de gestion du bassin versant de la rivière Osgood

Le 16 mai avait lieu la première réunion du comité local du bassin versant de la rivière Osgood. Ce comité découle de la conclusion de projets complétés visant principalement l'aménagement durable du bassin versant de cette rivière. La formation d'un tel comité correspond à une action identifiée dans le Plan d'action du Plan directeur de l'eau du bassin versant de la rivière Bécancour.

9.9 Projets Ruralys

Des routes ont été sélectionnées par Ruralys et elles feront l'objet d'une évaluation de la qualité paysagère. Le total de ces routes pour l'ensemble de la région Chaudière-Appalaches est de 560 kilomètres réparti en deux blocs de 280 kilomètres. Pour la MRC des Appalaches se sont donc 57 kilomètres, correspondant aux chemins de Craig et Gosford, qui ont été préalablement suggérés (routes à caractère historique). Cependant, il nous apparaît important qu'une portion de la route 112 soit également retenue. Le paysage de notre région a été fortement marqué par l'industrie minière et son empreinte sur le territoire revêt un caractère tout aussi historique que les Chemins Craig et Gosford.

Ainsi, les 57 kilomètres seraient partagés en deux parties : un tronçon de la route 216 et un tronçon de la route 112.

Enfin, il est à noter que Ruralys procèdera à une caractérisation des paysages qui couvrira l'ensemble du territoire.

10 PACTE RURAL

10.1 Municipalité de St-Julien – carrefour St-Julien

CM-2011-06-6290

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement;

QUE le projet « **Carrefour St-Julien – Phase II** » présenté par la municipalité de Saint-Julien soit un projet accepté dans le cadre du Pacte rural de la MRC des Appalaches.

QUE soit autorisé M. Ghislain Hamel, préfet de la MRC des Appalaches, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et que soit autorisé le versement des sommes prévues par ce protocole d'entente.

Le coût autorisé par le fond du pacte rural est de : 26 523,10 \$ pour un projet total de 33 978.10\$

Adopté

10.2 Municipalité de Ste-Praxède – acquisition d'équipement pour la salle communautaire, bibliothèque et expositions artistiques

CM-2011-06-6291

Il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement;

D'accepter le projet « **Équipements communautaires d'appoint** » présenté par la municipalité de Sainte-Praxède dans le cadre du Pacte rural de la MRC des Appalaches.

Que soit autorisé M. Ghislain Hamel, préfet de la MRC des Appalaches, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et que soit autorisé le versement des sommes prévues par ce protocole d'entente.

Le coût autorisé par le fond du pacte rural est de : 14 587,38 \$ pour un projet total de 18 234.23\$.

Adopté

10.3 Municipalité d'East-Broughton – piste cyclable phase 1

CM-2011-06-6292

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement que le projet « **D'aménagement d'une piste cyclable** » présenté par la municipalité d'East-Broughton soit un projet accepté dans le cadre du Pacte rural de la MRC des Appalaches;

QUE soit autorisé M. Ghislain Hamel, préfet de la MRC des Appalaches, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et que soit autorisé le versement des sommes prévues par ce protocole d'entente.

Le coût autorisé par le fond du pacte rural s'élève à : 50 000 \$ pour un projet total de 62 500\$.

Adopté

10.4 Municipalité de St-Jacques-de-Leeds – rénovation Leeds Model School

CM-2011-06-6293

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement que le projet « **Rénovation de Leeds Model School** » présenté par la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds soit un projet accepté dans le cadre du Pacte rural de la MRC des Appalaches.

QUE soit autorisé M. Ghislain Hamel, préfet de la MRC des Appalaches, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et que soit autorisé le versement des sommes prévues par ce protocole d'entente.

Le coût autorisé par le fond du pacte rural s'élève à : 12 218,38 \$ pour un projet total de 19 022.98\$

Adopté

10.5 Municipalité de St-Jacques-le-Majeur – construction bâtiment commémoratif et historique

CM-2011-06-6294

Il est proposé par M. André Gosselin et résolu unanimement que le projet « **Construction d'un bâtiment commémoratif** » présenté par la municipalité de Saint-Jacques-le-Majeur soit un projet accepté dans le cadre du Pacte rural de la MRC des Appalaches.

QUE soit autorisé M. Ghislain Hamel, préfet de la MRC des Appalaches, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et que soit autorisé le versement des sommes prévues par ce protocole d'entente.

Le coût autorisé par le fond du pacte rural s'élève à : 13 540,98 \$ pour un projet total de 18 340.98\$

Adopté

10.6 Municipalité de St-Joseph-de-Coleraine – internet haute vitesse

CM-2011-06-6295

Il est proposé par M. Paul Vachon et résolu unanimement que le projet « **Déploiement de l'Internet haute vitesse sur le territoire de Saint-Joseph-de-Coleraine** » présenté par la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine soit un projet accepté dans le cadre du Pacte rural de la MRC des Appalaches.

QUE soit autorisé M. Ghislain Hamel, préfet de la MRC des Appalaches, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et que soit autorisé le versement des sommes prévues par ce protocole d'entente.

Le coût autorisé par le fond du pacte rural s'élève à : 5,000 \$ pour un projet total de 35 000\$

Adopté

10.7 Municipalité de Kinnear's Mills – internet haute vitesse

CM-2011-06-6296

Il est proposé par M. Loïc Lenoir et résolu unanimement que le projet « **Déploiement de l'Internet haute vitesse sur le territoire de Kinnear's Mills** » présenté par la municipalité de Kinnear's Mills soit un projet accepté dans le cadre du Pacte rural de la MRC des Appalaches.

QUE soit autorisé M. Ghislain Hamel, préfet de la MRC des Appalaches, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et que soit autorisé le versement des sommes prévues par ce protocole d'entente.

Le coût autorisé par le fond du pacte rural s'élève à : 5,500 \$ pour un projet total de 13 500\$.

Adopté

10.8 Reddition de compte – reconduction du plan de travail pour 2011

CM-2011-06-6297

Il est proposé par Mme Nicole Bourque que soit adoptée la reddition de compte du Pacte rural telle que déposée à l'assemblée du conseil des maires du 11 mai 2011 et que soit reconduit le plan de travail pour 2011.

Adopté

11 FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉS

11.1 Nomination nouveaux membres

11.1.1 Nomination CFE Desjardins

CM-2011-06-6298

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement d'accepter la nomination de M. Alex Marcoux du CFE Desjardins au siège finance du comité de Fonds de soutien aux territoires en difficultés.

Adopté

11.1.2 Nomination Chambre de commerces Disraeli

CM-2011-06-6299

Il est proposé par M. Gilles Gosselin et résolu unanimement d'accepter la nomination de Mme Guylaine Dubuc, présidente de la Chambre de commerces de Disraeli au siège commerce du comité de Fonds de soutien aux territoires en difficultés.

Adopté

11.1.3 Nomination Parc national de Frontenac

CM-2011-06-6300

Il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement d'accepter la nomination de M. Éric Lessard du Parc national de Frontenac au siège tourisme du comité de Fonds de soutien aux territoires en difficultés.

Adopté

11.1.4 Nomination municipale

CM-2011-06-6301

Il est proposé par M. Daniel Talbot et résolu unanimement d'accepter la nomination de M. Gilles Gosselin, maire de St-Joseph-de-Coleraine au siège municipalité du comité de Fonds de soutien aux territoires en difficultés.

Adopté

11.2 Dépôt et adoption du rapport d'activités 2010 et proposition du plan d'action 2011

CM-2011-06-6302

Il est proposé par M. Gilles Gosselin et résolu unanimement que soit adopté le rapport d'activités 2010 tel que déposé ainsi que la proposition du plan d'action 2011 dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficultés.

Adopté

11.3 Recommandation du comité d'analyse – projets

11.3.1 Étude de faisabilité salle multifonctionnel à St-Fortunat

CM-2011-06-6303

Il est proposé par M. Daniel Talbot et résolu unanimement d'autoriser la réalisation d'une étude de faisabilité incluant des plans et devis pour rendre conforme la salle communautaire de St-Fortunat. Que le montant demandé est de 8 373,89\$ plus taxe soit 9 008,67\$ ce qui équivaut à 100% du coût du projet

Adopté

11.3.2 Acquisition de bâtiment et terrains

CM-2011-06-6304

Il est proposé par Denis Fortier et résolu unanimement;

QUE soit autorisée la demande de projet 'Acquisition de bâtiments et terrains pour une Coopérative de solidarité St-Julien' pour un montant total de 15000\$.

QUE cette autorisation soit conditionnelle à l'acceptation du Ministère au préalable.

Adopté

11.3.3 Ajustement au plan d'harmonisation

CM-2011-06-6305

La firme IBI-DAA a demandé au promoteur, Sentier des 3-Monts de Coleraine, une bonification à leur financement pour couvrir le montant des taxes qui n'avait pas été inclus dans la demande originale. Ce montant s'élève à 2 785,84\$ et équivaut à 50% des taxes puisqu'un OBNL se voit remboursé à 50% des taxes payées.

Il est proposé par M. Loïc Lenoir et résolu unanimement qu'un ajustement au plan d'harmonisation soit bonifier.

Adopté

12 POLITIQUE CULTURELLE

Ce point sera soumis à une séance ultérieure.

13 SÉCURITÉ INCENDIE

13.1.01 Formation du comité de sélection

CM-2011-06-6306

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement que soient nommés M. Daniel Talbot, M. Ghislain Hamel et Mme Marie-Eve Mercier pour former le comité de sélection pour le T.P.I.

Adopté

13.2 Autorisation pour examen à l'ENAP

CM-2011-06-6307

Attendu que nous avons reçu une offre de service de l'ENAP concernant la possibilité de faire passer des examens écrits à nos candidats lors du processus de recrutement pour le T.P.I. au coût de 250\$ par examen.

En conséquence il est proposé par M. Bruno Vézina et résolu unanimement d'autoriser, au besoin, le comité de sélection à prendre entente avec l'ÉNAP après rencontre des candidats en entrevue pour préparer un examen pour maximum trois candidats.

Adopté

14 SÉCURITÉ PUBLIQUE

14.1 Harmonisation des règlements municipaux

M. Daniel Talbot nous fait un suivi concernant son travail d'harmonisation des règlements municipaux.

14.2 Dépôt du rapport annuel d'activités 2010-2011

La directrice générale dépose le rapport annuel d'activités du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011. Ce rapport est remis à chacun des élus présents.

14.3 Tournée annuelle des conseils municipaux

4 municipalités sont manquantes à l'appel (East-Broughton, St-Adrien d'Irlande, St-Fortunat et St-Jacques-de-Leeds) dans le cadre de la tournée des municipalités. On espère les rencontrer dans la prochaine tournée. On reconduit cette tournée annuelle pour la prochaine année en laissant le choix aux municipalités de rencontrer leur parrain soit dans le cadre d'une séance des maires ou bien en rencontre publique avec leur municipalité.

14.4 Dossier nautique

La demande pour l'achat du bateau est faite et rendue sur les bureaux des autorités concernées. Il s'agit d'un bateau de 23 pieds en aluminium, une embarcation adaptée aux besoins de notre territoire. Le bateau qu'on possède sera transféré à Portneuf donc en théorie on s'attend qu'en 2012 nous devrions obtenir le nouveau bateau.

14.5 Calendrier des activités sur le territoire

La directrice générale demande aux élus de transmettre le calendrier de leurs activités directement à Pamela-Ann Bélanger à la sûreté du Québec. Elle précise que la S.Q. demande un 4 à 6 semaines de préavis afin de planifier la présence policière lors d'événements particuliers.

14.6 Simulation de collision à la polyvalente de Disraeli - 10 juin 2011

Le 10 juin prochain sous la gouverne de M. Alain Cyr il y aura une simulation de collision avec blessés et beaucoup d'intervenants (cambi, remorqueurs, comédiens bénévoles, maquilleuse). Il y a eu une commandite de la caisse populaire afin de filmer professionnellement ladite scène afin que ce vidéo devienne un outil de sensibilisation par la suite.

Tous les étudiants seront libérés pour cet événement qui est fait avant le bal des finissants afin de sensibiliser les gens.

14.7 Tournoi de golf policières-policiers Beauce-Appalaches

Mardi 14 juin en après-midi, le tournoi de golf des policières-policiers Beauce-Appalaches aura lieu à Beauceville. Tous les bénéfices iront à la Société Canadienne du Cancer mais branche Chaudière-Appalaches. Le coût est de 60\$, ce montant comprend le droit de jeux, la voiturette et une collation.

15 AFFAIRES NOUVELLES

15.1 Comité 30/50

Mme Bourque demande à ce que soit fait un suivi concernant le comité de politique familiale qui découle du comité 30/50 surtout concernant les nouveaux arrivants.

15.2 Annulation d'une tour internet

Que la demande qui avait été faite par la Municipalité de Kinnear's Mills dans le cadre du pacte rural concernant l'installation d'une tour internet selon la résolution 2008-11-5453 soit annulée puisque ce projet n'a jamais eu lieu.

Que le montant réservé de 2 560\$ soit remis dans l'enveloppe de la Municipalité de Kinnear's Mills pour ainsi être appliqué à d'autres projet dans le cadre du Pacte rural.

Adopté

15.3 MTQ 112

Il est mentionné l'importance de la MRC de participer aux rencontres concernant la route 112.

16 PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine réunion des membres du Conseil des maires aura lieu le mercredi 13 juillet 2011.

16 LEVÉE DE LA SÉANCE

CM-2011-06-6309

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement que la séance soit levée. Il est 22 h 00.

Adopté

GHISLAIN HAMEL
PRÉFET

MARIE-EVE MERCIER
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRETARIE-TRÉSORIÈRE